



10 000 coins nature dans les écoles et les collèges : participez à l'opération

L'éducation à l'environnement et au développement durable est un levier majeur pour faire évoluer les comportements et relever les défis de la lutte contre le changement climatique et de la transition énergétique.

L'opération « 10 000 coins nature dans les écoles et les collèges »

La conception, la mise en place et la gestion d'un « coin nature » offrent de multiples supports pédagogiques pour apprendre le respect de la biodiversité et du vivant sous ses différentes formes.

De nombreux territoires à énergie positive se sont déjà saisis de cette question et ont installé des jardins, des potagers, des mares ou des ruchers pédagogiques dans leurs écoles.

Afin d'amplifier cette dynamique, Ségolène Royal a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour 10 000 coins nature dans les écoles et collèges de France. Concrètement, **10 000 établissements scolaires pourront bénéficier d'une subvention de 500€ pour chaque coin nature installé.**

Qu'est-ce qu'un « coin nature » et qui est concerné par l'opération ?

Potagers, poulaillers, compost, espaces verts, nichoirs à oiseaux... autant de projets qui pourront être mis en place pour permettre aux élèves de renouer un lien direct avec la nature.

Chaque commune membre d'un Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) qui souhaite mettre en place un « coin nature » dans son ou ses établissements scolaires (écoles, collèges) peut dès aujourd'hui remplir un formulaire de participation à l'opération et demander la subvention de 500€.

Formulaire de participation à l'opération « 10 000 coins nature dans les écoles et les collèges »

Vous trouverez ci-après un court formulaire d'identification qui vous permettra de recevoir un projet de convention « 10 000 coins nature dans les écoles et les collèges » en format .pdf ou .docx. Nous vous prions de remplir chaque champ avec la plus grande attention. Le formulaire est à remplir par la structure habilitée à réaliser les aménagements dans l'(les)établissement(s) scolaire(s) qui souhaite bénéficier de l'aide (commune, conseil départemental, EPCI, EPLE...).

<http://enquetes-en-ligne.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=73588&lang=fr>

Une fiche d'aide pour vous accompagner dans le remplissage de ce formulaire et l'édition de la convention une fois le formulaire rempli vous est proposée : [télécharger la fiche d'aide](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/10_000_coins_nature_dans_les_ecoles_Fiche_explicativeMaJ2511.pdf)
www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/10_000_coins_nature_dans_les_ecoles_Fiche_explicativeMaJ2511.pdf

L'appel à projet « 10 000 coins nature dans les écoles et les collèges » sera clos au 1er mai 2017. Toute convention envoyée après cette date (le cachet de la poste faisant foi) ne pourra être traitée.